



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Participants:

- Michèle PRIETO, Présidente du Conseil de Quartier Arsenal
- Les conseillères et conseillers du Conseil de Quartier Arsenal
- Jean-Jacques BANCHET, Vice-Président du Conseil de Quartier Arsenal, Adjoint en charge de la Culture, de l'International et de l'Evènementiel
- Romain BOST, Conseiller Municipal en charge du Bien-être animal, de la Nature en ville et des Forêts communales
- Nathalie GOUTORBE, Cheffe de cabinet d'Yves NICOLIN
- Havva EMEK, ambassadrice énergie, service développement durable, Roannais Agglomération
- Noémie ROUSSET, ambassadrice énergie, service développement durable, Roannais Agglomération
- Christine BERGERON, pôle Sécurité Santé publique et Développement Durable, Ville de Roanne
- Grégory AYMOND, Responsable du pôle Environnement, Ville de Roanne
- Coraline MONIER, coordinatrice du bien-être animal en ville, Ville de Roanne
- Jean-Luc CONDETTE, Directeur Général Adjoint Démocratie locale Vie des Ouartiers, Ville de Roanne

Ordre du jour :

- I. Actualités
- II. Animation/Patrimoine
- III. Calendrier événementiel de la Ville de Roanne
- **IV.** Questions diverses





Mme Prieto accueille les participants, les remercie de leur présence et déroule l'ordre du jour, complété par une question spécifique relative à la mise en place d'un « jury de nez ».

I. Actualités

1°/ Mise en place d'un « jury de nez »

C. Bergeron présente la mise en place d'un « jury de nez », parallèlement à la construction à Roanne d'un méthaniseur, le long du bassin de l'Oudan, opérationnel dans un an environ.

En complément des mesures réglementaires visant à limiter au maximum l'impact olfactif de ce type d'équipement, un « jury de nez » composé de riverains et de bénévoles sera constitué.

Son objectif est de signaler les nuisances olfactives ressenties, de les caractériser et de les incrémenter sur une application pour, à terme, la prise en compte de ces nuisances dans leur environnement.

Une plateforme spécifique Signal'Air (ex ODO) pourra être utilisée en complément pour recenser les signalements.

Ce jury sera mis en place à partir d'octobre prochain et, en ce sens, une formation est programmée le mercredi 19 octobre, en fin d'après-midi.

Une douzaine de personnes composerait ce jury (8 sont déjà inscrites).

D'où l'appel ce soir aux bénévoles pour participer à ce jury.

La formation comprend une partie théorique (comprendre les odeurs) et une partie pratique (pour caractériser les odeurs).

Une formation complémentaire en 2023 sera dispensée, lors du démarrage effectif du méthaniseur.

En réponse à une question, il n'y a pas de risque attendu du méthaniseur, mais nous sommes dans un périmètre avec des activités industrielles susceptibles de générer des odeurs et il est intéressant de pouvoir les signaler et, en cas de gêne, de pouvoir trouver des solutions.





2/ Aménagement du bois du Colombier (labyrinthe)

M. Banchet indique qu'Olivier Jandard étant malade et donc absent ce soir, il ne sera pas possible de présenter le projet d'aménagement du bois du Colombier et les autres points prévus de voirie.

M. Banchet précise que le projet de labyrinthe est bien avancé, chiffré et qu'il doit maintenant faire l'objet d'un arbitrage budgétaire dans le cadre de l'examen des investissements pour 2023. Naturellement les conseillères et conseillers seront tenus informés de la décision finalement arrêtée.

3/ Collecte des déchets à partir de 2023 : présentation de la nouvelle organisation par Roannais Agglomération

Mesdames EMEK et ROUSSET, de Roannais Agglomération, présentent la nouvelle organisation de la collecte des déchets à partir de janvier 2023.

Roannais Agglomération précise que 70% de déchets recyclables sont encore présents dans les poubelles à l'heure actuelle. Ce constat est fortement dommageable eu égard le fait que les déchets collectés actuellement dans les poubelles sont enfouis.

Roannais Agglomération ajoute qu'il va y avoir une extension des consignes de tri afin de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires qui seront :

- Enfouir moins de 50% des déchets ménagers ;
- Valoriser encore davantage les déchets ;

En résumé : plus de valorisation pour moins d'enfouissement.

Concernant les biodéchets, l'objectif est de les diminuer tout en valorisant les déchets verts et alimentaires.

A compter du 1^{er} janvier 2024, il conviendra que les particuliers trient leurs déchets verts chez eux.

Roannais Agglomération indique que ces nouveaux objectifs sont également liés à la réévaluation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) par l'Etat. Cette dernière va augmenter de plus de 160%. En effet, la taxe va passer de $25 \in \grave{a}$ 65 \in la tonne.





Concrètement, la réorganisation du système de collecte va impliquer la distribution de nouveaux bacs à ordures ménagères et la distribution d'un composteur par foyer.

Aussi, chaque foyer aura une poubelle à couvercle bordeaux pour ses ordures ménagères et une poubelle à couvercle jaune pour les emballages et les papiers. La collecte du verre se fera toujours au niveau du Point d'Apport Volontaire (PAV).

A partir de janvier 2023, la collecte des ordures ménagères sera organisée une fois par semaine avec une alternance du bac : une semaine le bac à couvercle bordeaux et une semaine le bac à couvercle jaune.

Roannais Agglomération rappelle que le tri du verre est récompensé par le biais de l'application CLIIINK.

La distribution des nouveaux bacs est intervenue sur les communes du nord du département. Si les usagers ne sont pas présents pour récupérer leurs bacs, un avis de passage est laissé dans la boîte à lettres.

Roannais Agglomération indique par ailleurs qu'une étiquette et un code barre seront présents sur chaque conteneur pour identifier la poubelle et son utilisateur.

Roannais Agglomération réaffirme que la distribution des conteneurs est en train d'intervenir mais rien ne change <u>au niveau de la collecte avant janvier 2023.</u>

Roannais Agglomération précise qu'une signalétique précisant les déchets admis dans chaque poubelle (jaune et bordeaux) sera apposée. Aussi, il n'y aura aucune incompréhension quant au dépôt des déchets dans chacun des bacs.

N° vert à appeler si questions : 0800 17 34 50

4/ Animal dans la Ville

M. Romain Bost présente cette thématique en déroulant le power point (ci-joint).

Depuis la loi du 16 février 2015 du code civil, les animaux sont considérés comme "des êtres vivants dotés de sensibilité".

Aussi, de nouveaux aménagements sont prévus en ville pour intégrer de façon harmonieuse les animaux, de mieux gérer les nuisances en ville et de préserver la biodiversité.





La Ville de Roanne s'est par ailleurs lancée dans cette réflexion du fait des évolutions réglementaires telles le 0 phyto.

On peut citer parmi les aménagements et les actions en ville :

Au niveau des chiens

- 2 parcs canins situés à Fontval et à la Capitainerie. L'objectif est de créer par ailleurs un nouveau site au niveau du parc des Sports.
- Le développement des cani sites pour mieux encadrer les déjections canines.

Il est rappelé que les déjections canines laissées sur le domaine public sont passibles d'une amende de 135 €.

En ce qui concerne les nuisances liées aux aboiements, Mme Monier confirme que cette problématique existe et les services n'hésitent pas à intervenir pour faire cesser ces jappements incessants, déjà en prenant attache avec le propriétaire pour trouver une solution à l'amiable grâce à la médiation afin que le voisinage retrouve le calme et la tranquillité. Il ne faut pas hésiter à appeler le service Mme Monier étant référente (<u>cmonier@ville-roanne.fr</u> ou 04 77 23 47 56)

Au niveau des chats

- Convention avec 30 millions d'amis.
- Le service environnement rappelle la nécessité de stériliser les chats pour éviter la prolifération.

La Ville de Roanne souligne tant au niveau des chiens que des chats son partenariat avec la SPA et l'Arche de Noé au niveau notamment des fourrières et des refuges pour ces animaux.

Pigeons

La Ville de Roanne cite l'implantation d'un pigeonnier contraceptif dans le quartier de la gare dans un objectif d'éviter la prolifération de l'espèce.

La Ville de Roanne rappelle que le nourrissage de ces oiseaux est interdit pour des raisons de salubrité publique.

La Ville rappelle également que les trous dans les maisons ou immeubles mal isolés doivent être comblés pour éviter le nichage.





Faucon pèlerin

Fin 2021, un nid destiné à recevoir un couple de faucons pèlerins a été installé dans le clocher de l'Eglise Notre Dame des Victoires.

Les services de la Ville de Roanne précisent qu'un faucon aurait été identifié mais qu'il ne s'agit pas d'un faucon pèlerin mais d'un faucon crécelle.

Etourneaux

Plusieurs actions sont mises en place afin de lutter contre les nuisances de ces oiseaux :

- Effarouchement sonore qui est l'alternative la plus facile à mettre en place ;
- Plantation de bambouseraies en périphérie de ville car les étourneaux apprécient cet environnement ;
- Il est également envisagé un effarouchement par des fauconniers.

Cimetière pour animaux

Cette thématique a déjà été présentée lors d'une précédente plénière. Cf compterendu précédent.

Eco-pâturages

Deux éco-pâturages sont actuellement implantés en ville : un à Fontalon et l'autre au niveau du Renaison.

Ruche

Une ruche pédagogique a été implantée dans les jardins du Musée Dechelette dans un objectif de favoriser la biodiversité.

Animaux sauvages

Les lapins et les sangliers présents en Ville font l'objet de décantonnement afin d'être ré-introduits dans leurs milieux naturels.





G. Aymond et M. Bost ajoutent qu'une commission municipale consacrée à l'animal en ville va être créée, avec intégration de bénévoles en ce sens, l'objectif étant de dégager des idées pour un mieux vivre ensemble, plus particulièrement au regard des déjections canines, très coûteuses en termes de traitement et sources de pollution au quotidien.

S'agissant de l'aménagement du bois du Colombier, M. Bost confirme qu'il se fera progressivement, au fur et à mesure des possibilités budgétaires, plus particulièrement en ce qui concerne le labyrinthe.

II . Animation / Patrimoine

1/ retour sur la fête de la musique

M. Gipon revient sur le déroulement de la fête de la musique à l'Amicale Laïque le 18 juin dernier.

Elle s'est très bien passée, malgré la canicule, avec une bonne ambiance.

Les résultats financiers seront communiqués très prochainement. Le bénéfice pourrait être reversé à l'école de l'Arsenal qui va se produire à l'occasion du 90e anniversaire de l'Amicale Laïque.

2/ Organisation d'un bal musette le 1^{er} octobre 2022

Le Conseil de Quartier de l'Arsenal organise un bal musette le samedi 1^{er} octobre prochain salle Jacques Brel, de 20h à minuit, au profit de l'association Pour qu'Eden et Abel vivent.

Ce bal sera animé par Laure et Ludovic Moreau.

M. Prieto soumet au vote le montant du budget alloué à cette animation, en le détaillant, soit 965 €, somme validée.





3/ Animations de Noël

M. Prieto présente également le programme des animations de Noël : des promenades en calèche, Didi le clown seront au rendez-vous, comme le Père Noël le 10 décembre prochain.

La salle Jacques Brel accueillera le public à cette occasion.

Le budget s'élève à 1 449 €, montant validé par les conseillères et les conseillers de quartier.

Les calèches de Vichy ont été retenues cette année (pour le même prix) car celles du prestataire habituel ont brûlé.

4/ Téléthon

M. Banchet indique que l'AFM Téléthon, en partenariat avec la Ville de Roanne, organise le samedi 3 décembre prochain l'édition 2022 du Village Téléthon place du Marché et la 5ème édition de la Course du Muscle.

Cette course, non chronométrée, à laquelle les participants courent ou marchent, vise à récolter des fonds pour la recherche médicale et à lancer les animations du Village Téléthon, place du Marché, de façon festive.

La course a un parcours de 5 ou 7 km avec un départ depuis le parking de Valentin Traiteur et une arrivée place du Marché.

La thématique de cette année au niveau de l'AFM Téléthon national est la COULEUR.

Il pourrait être envisagé, sur la base du volontariat, la participation des conseils de quartier à cette course.

Chaque conseil de quartier pourrait être identifié par la couleur de son quartier avec l'objectif de maximiser le nombre de participants pour soutenir la recherche.

Mme Prieto suggère que le Conseil de Quartier de l'Arsenal s'associe à cette démarche, en retenant la couleur rouge, celle du conseil, des conseillères et conseillers pouvant participer avec un vêtement de teinte rouge.





III . Calendrier événementiel

Les prochains rendez-vous du calendrier événementiel sont listés (cf power point).

IV. Roanne ville active et sportive

M. Condette informe que la Ville de Roanne a été labellisée cette année Ville active et sportive, avec 4 lauriers (3 auparavant), cette récompense étant décernée par le Conseil National des villes actives et sportives.

Ce label témoigne des efforts continus de la municipalité en faveur de la pratique du sport, des sports, à Roanne.

Seules 4 communes dans toute la région Auvergne – Rhône-Alpes, ont reçu 4 lauriers, dont Roanne.

Avec ce quatrième laurier, force est de constater que le soutien adamantin de la municipalité an faveur du développement du sport à Roanne ne s'affadit pas.

Questions diverses

- Le bureau de poste de l'Arsenal change d'horaires mais ne ferme pas.
- L'ouverture d'un centre médical aux Sables, avec 3 médecins, est maintenu, mais simplement décalé.
- La mise en place de corbeilles de propreté aux 2 nouveaux arrêts de bus de la STAR bd d'Arrras s'avère nécessaire, selon une conseillère.
- Un trou sur trottoir, au 20, rue Hélène Boucher est signalé.
- Av de Vauquois, les tilleuls devraient être élagués car leurs branches pourraient entrainer la rupture des fils téléphoniques.
- M. Chambosse renouvèle sa demande concernant l'appellation Ville des métiers d'Art dont bénéficiait la Ville de Roanne sous réserve de régler sa cotisation. M. Banchet a fait faire des recherches, infructueuses pour l'instant et va relancer.





- Pratique illégale de motos cross dans le petit bois et sur la voie verte, mettant en danger les promeneurs et source de nuisances sonores nocturnes.
- Le stop du carrefour en bas de l'av de Beauséjour n'est pas respecté.
- Les poids lourds ne respectent pas les interdictions de circuler av de Vauquois.

Mme Prieto clôt la séance, remercie chaque participant et les invite à partager le verre de l'amitié.





PLENIERE DU CONSEIL DE QUARTIER ARSENAL

20 septembre à 18h



Plénière du Conseil de Quartier Arsenal

Accueil











Voirie/Urbanisme

Patrimoine/Animation

Questions diverses





Présentation de la nouvelle collecte des déchets à partir de janvier 2023







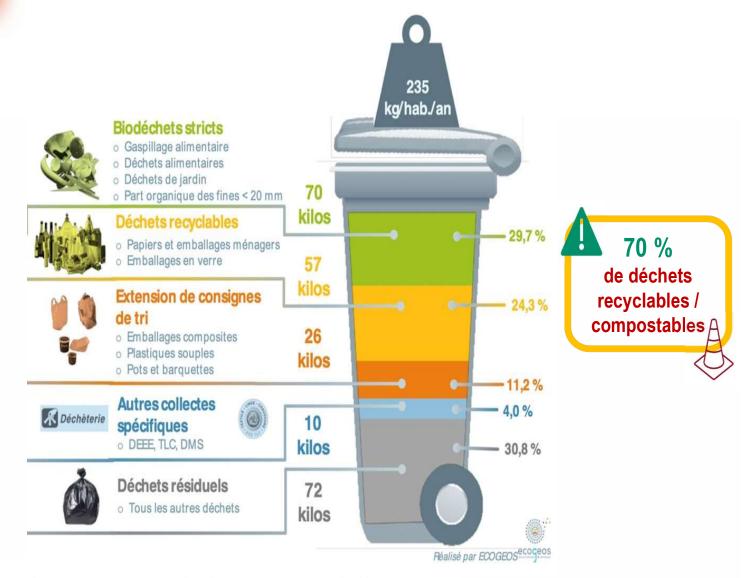


Réorganisation des systèmes de collecte et communication sur la gestion des déchets du territoire



Production de déchets par habitant

En 2021, chaque habitant de Roannais Agglomération jette en moyenne dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :



Contexte réglementaire

Objectifs règlementaires à atteindre issus de la Loi Transition Energétique :

- 50 % de déchets enfouis
- + 65 % de déchets valorisés
- 15 % de déchets ménagers et assimilés (comprend tous les déchets) en 2030

+ de valorisation

- de déchets

Evolution de la réglementation sur l'obligation de valorisation des biodéchets :

- Depuis 2016 pour les producteurs de + de 10 tonnes/an
- En 2023 pour les producteurs de + de 5 tonnes/an
- Au 31/12/2023 pour tous les producteurs de biodéchets dont les particuliers



Maîtrise des coûts



TGAP

(Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en augmentation :

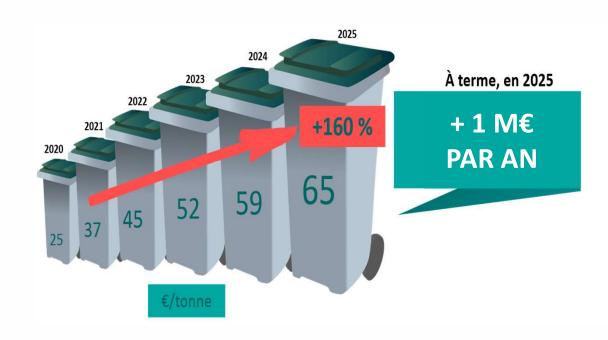
+ 160% en 2025

Si on ne fait rien:

+ 1 million d'€ par an jusqu'en 2025 (pour 1 budget actuel de 12 millions d'€)

OBJECTIF

Maîtriser les coûts liés à la collecte et au traitement





Réorganisation des systèmes de collecte

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Collecte Sélective 2023 Nouveau (CS) en Multi Matériaux

> Collecte du verre

(emballages et papiers)

Compostage ou collecte des biodéchets

Collecte en porte à porte et réduction des fréquences Nouveau de collecte

> 1 fois tous les 15 jours ou 1 fois par semaine

Collecte en porte à porte 1 fois tous les 15 jours

> Collecte en apport volontaire

Panachage de solutions

Compostage individuel, collectif, collecte en points d'apport volontaire, collecte en porte à porte...



Nouveau ?

Nouveau



Contrôle d'accès en déchèterie

2023 - 2024



2023

2024

Nouveau.

 Mars - juin : réalisation de l'enquête, par le prestataire SULO, en porte à porte

Vous habitez en logement individuel et n'avez pas encore répondu à l'enquête ?

Contacter le N° vert de notre prestataire: 0 805 292 600 Du lundi au vendredi de 8h à 18h

 Septembre - décembre 2022 : distribution des bacs à couvercle bordeaux (ordures ménagères) et à couvercle jaune (emballages et papiers) et des composteurs individuels

- A partir d'août : envoi d'un flyer à tous les usagers de l'agglomération pour les informer de la distribution des nouveaux bacs
- Septembre décembre : distribution des nouveaux bacs et récupération des anciens bacs et distribution des composteurs individuels (maisons avec jardin)

Vous n'êtes pas chez-vous lors de la distribution ?
Un avis de passage sera laissé dans votre boîte aux lettres, vous invitant à contacter le N° vert de notre prestataire pour convenir d'un rendez-vous



De septembre à décembre 2022: RIEN NE CHANGE Modalités de collecte

Si vous êtes collecté en porte à porte (devant votre logement)

Collecte des Ordures
Ménagères aux fréquences
de ramassage habituel avec
le bac à couvercle
bordeaux

Continuer à utiliser les points tri pour vos déchets recyclables

Ne pas sortir le bac jaune à la collecte

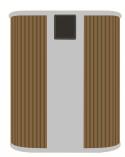


Collecte du bac jaune uniquement à partir de janvier 2023

 De septembre à décembre 2022: RIEN NE CHANGE Modalités de collecte



Si vous êtes collecté en bac de regroupement ou en point collectif et que vos bacs à couvercle bordeaux et à couvercle jaune vous ont été distribués



Continuer à utiliser les bacs de regroupements et les points collectifs

Ne pas sortir les bacs à couvercle bordeaux et jaune



Collecte de vos nouveaux bacs uniquement à partir de janvier 2023





 A partir de janvier 2023: démarrage des nouvelles collectes





Les jours de collecte vous seront communiqués ultérieurement A partir du 1er
janvier 2023,
vous pourrez
déposer les
emballages et
les papiers
dans le même
contenant



Accès libre au point tri durant le 1^{er} semestre 2023

TOANNAIS DA

QUESTIONS



numerovert@roannais-agglomeration.fr



Animal dans la Ville





La place de l'animal

Depuis la loi du 16 février 2015 du code civil, les animaux sont considérés comme "des êtres vivants doués de sensibilité".



= Révolution de société et juridique puisque jusqu'à présent, les animaux étaient considérés comme des "biens meubles".

C'est pourquoi, la ville de Roanne oeuvre pour une cohabitation harmonieuse avec ces animaux à travers divers aménagements et actions pour leur bienêtre mais aussi pour la réduction de certaines nuisances.





Les objectifs généraux :

La ville de Roanne participe à :

- Une meilleure intégration des animaux domestiques en ville
- Nouveaux équipements et nouvelle approche avec la population citadine
- Une meilleure gestion des problèmes de nuisances animales : fientes, bruits...
- La protection de la biodiversité
- Un renforcement du vivre ensemble et favorisation des lieux de rencontre (parc canin...)





La gestion des espaces à Roanne :

Pour préserver et favoriser la circulation des espèces, la ville de Roanne travaille sur des évolutions environnementales.

= La Trame Verte et Bleue :

- Nouveaux espaces verts publics (Bords de Loire, parc Fontval)
- Zéro phyto
- Tonte différenciée
- Nichoirs et hôtels à insectes...





6

Les animaux que l'on peut retrouver

en ville:







Volatiles:

- Etourneaux
- Pigeon
- Passereaux
- Pie
- Corbeaux/ Choucas
- Martinet / Hirondelle -



Les Parcs Canins











Cabanes pour chat libre









Nichoir à faucon

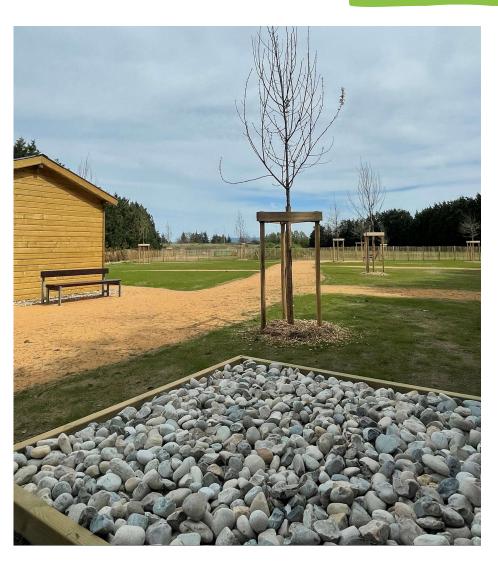








Cimetière Animalier de Roanne









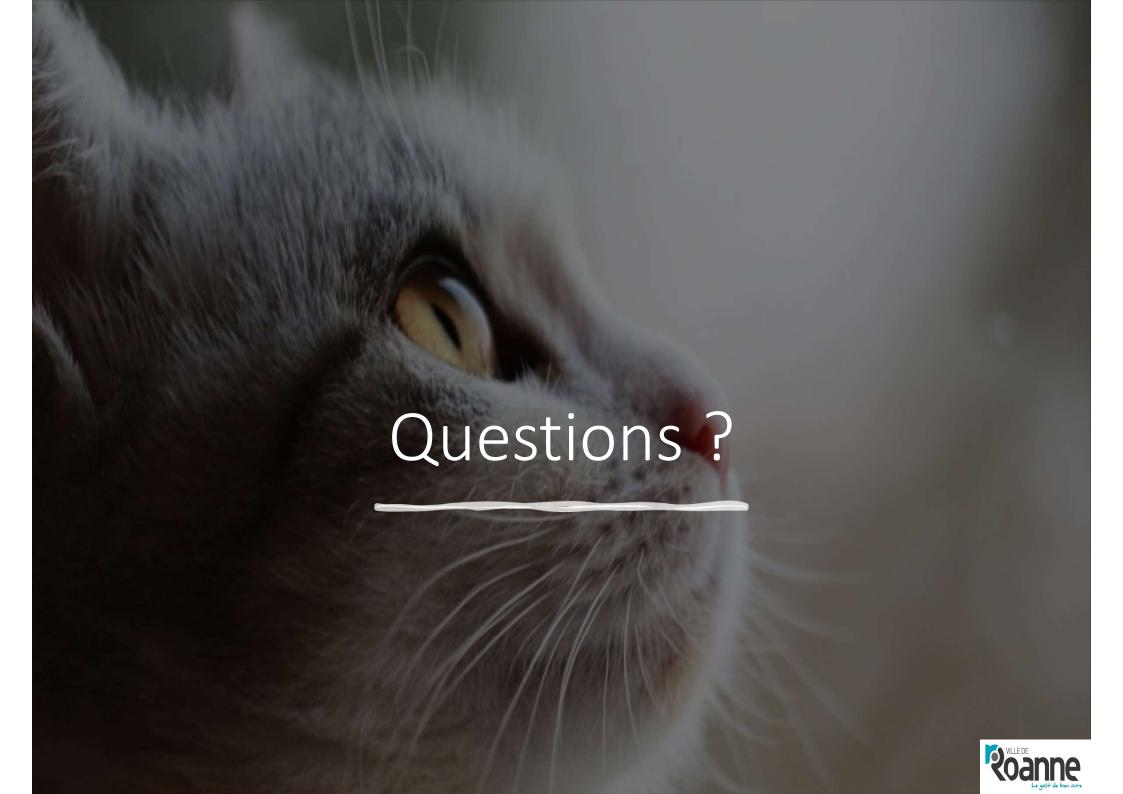
Animaux sauvages













6

Ville Active et Sportive







Plénière du Conseil de Quartier Arsenal





Nos 3 élus roannais en présence de Patrick APPERE, Président de l'ANDES et Adjoint aux sports de BREST



6

Plénière du Conseil de Quartier Arsenal

La 6^{ème} édition de remise des labels a eu lieu le jeudi 25 août à l'Opéra Théâtre de Limoges en présence de **450 personnes représentant les 288 villes labelisées dans la promotion 2022** (68 nouvelles labélisations et 220 renouvellements 2022 à 2024).

Depuis 2017, 607 villes labellisées en France et en Outre-Mer

<u>Par laurier</u>:

• 1 laurier : 145 villes

• 2 lauriers : 295 villes

• 3 lauriers: 143 villes

• 4 lauriers : 24 villes

Par nombre d'habitants :

Moins de 5 0000 habitants : 105 villes

• Entre 5 000 et 10 000 habitants : 147 villes

• Entre 10 000 et 30 000 habitants : 220

villes

• Plus de 30 000 habitants : 118 villes

• Outre-Mer : 17 villes

Région	1	2	3	4	Total
	laurie	laurier	laurier	laurier	
	r	S	S	S	
Auvergne-Rhône-Alpes	10	39	15	4	68
Bourgogne-Franche-	6	1	5	3	15
Comté					
Bretagne	9	27	9	3	48
Centre Val de Loire	5	11	1	0	17
Grand-Est	13	37	12	1	63
Hauts de France	16	34	11	1	62
Ile de France	23	48	24	5	100
Normandie	9	9	15	0	33
Nouvelle Aquitaine	9	20	11	2	42
Occitanie	20	27	8	2	57
Outre-Mer	3	10	4	0	17
Pays de la Loire	10	11	13	2	36
Provence-Alpes-Côte	12	21	15	1	49
d'Azur					







Voirie/Urbanisme







Animation/Patrimoine







Retour sur la fête de la musique à l'Amicale Laïque







Bal musette du 1^{er} octobre





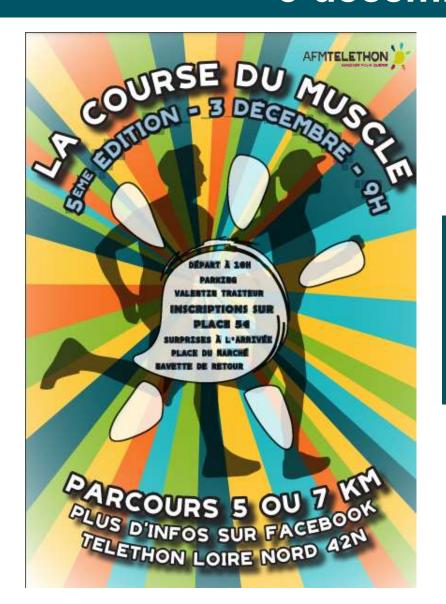








Téléthon Course du Muscle – 3 décembre



Thème des couleurs

Impliquer les conseils de quartier autour de l'action de L'AFM TELETHON







Animation de Noël Du 10 décembre









Calendrier Evénementiel

- 23 septembre : Journées Portes Ouvertes au Labo en lien avec le Conseil de Quartier Mâtel
- 24 septembre : Inauguration des terrains de 3x3 à Malleval
- 24 septembre : Bal populaire proposé par le conseil de Quartier Mulsant



- 1er octobre: Bal musette au CQ Arsenal Centre J BREL
- 2 octobre : Fête du cheval (défilé et animations sur le pétanquodrome)
- 2 octobre : Déambulation gourmande proposée par le CQ Bords de Loire







Calendrier Evénementiel

- 3 octobre : Soirée dégustation RTO aux Halles Diderot
- 7 au 9 octobre : Foire du Roannais
- A partir du 8 octobre : Expo Ascendance au Musée
- 13 octobre : Semaine bleue bal musette à La Capitainerie organisé par le Conseil de Quartier Bords de Loire
- 14 octobre : CFA du Roannais et Marché des producteurs place du Marché
- 22 et 23 octobre : Fête du Charolais au Scarabée







Calendrier Evénementiel

- 28 octobre : soirée de clôture au Scarabée
- 7 au 13 novembre : Open international de tennis au Scarabée









Questions diverses



